



AVIS

« Délivrance d'une autorisation d'exploiter »

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Val-d'Illiez porte à la connaissance du public que Mme Aurore Borrat-Besson, Chemin de Repte 5, 1873 Val-d'Illiez, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi :

Locaux et emplacements	:	Bâtiment sur parcelle N°1805, au lieu-dit « Les Croix »
Enseigne	:	Tea Room / Bar à Vin « L'Antre d'Eux »
Prestations	:	Offre de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	:	de 08h30 à 18h30 Nocturnes jusqu'à 23h00 les vendredis et samedis durant l'hiver
Début de l'activité	:	1er décembre 2023

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Val-d'Illiez, le 27 octobre 2023

Commune de Val-d'Illiez